

## Note explicative

# pour s'inscrire aux périscolaires de la Plaine du Rhin



Chers parents,

Pour inscrire votre enfant à nos accueils périscolaires, des mercredis et des ALSH, voici les étapes à suivre :

1. Rendez-vous sur le site internet Portail Famille : <https://plaine-du-rhin.leportailfamille.fr>
2. Pour votre information, téléchargez et conservez les documents suivants :
  - **Règlement de Fonctionnement 2022/23** : document détaillé vous informant du fonctionnement et des règles à respecter au sein de nos structures
  - **Infos familles mandat prélèvement SEPA** : modalités pour mettre en place le prélèvement automatique des factures périscolaires/mercredis (mode de paiement conseillé)
3. Pour constituer votre dossier :
  - A. **Si c'est la 1<sup>ère</sup> fois que vous inscrivez votre enfant** : téléchargez et complétez les documents suivants :
    - **Pr\_Finscr\_2223\_1ereInscription** : Formulaire pour l'inscription au périscolaire et/ou des mercredis (1 par enfant)
    - **FicheSanitaireLiaison-formulaire** : document obligatoire exigé par la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)
    - **RGDP autorisation Belami enfants Formulaire** : attestation pour la protection des données personnelles
  - B. **Si votre enfant est déjà venu au périscolaire/mercredi** : téléchargez et complétez les documents suivants :
    - **Pr\_Finscr\_2223\_Renouvellement** : Formulaire pour l'inscription au périscolaire et/ou des mercredis (1 fiche par famille)
    - **FicheSanitaireLiaison-formulaire** : document obligatoire exigé par la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)
4. Pour compléter votre dossier, transmettez aussi les documents suivants :
  - Attestation d'assurance pour 2022/23 (à fournir au plus tard à la rentrée scolaire de septembre)
  - Copie des vaccins
  - Attestation Employeurs (des 2 parents)
5. Les dossiers complets sont à nous transmettre **au plus tard le 31 mai 2022**, par mail à l'adresse de la structure concernée (liste des contacts sur le site [www.animation-fdmjalsace-ccpr.com](http://www.animation-fdmjalsace-ccpr.com) rubrique *Périscolaires*).
6. Suite au dépôt du dossier, vous recevrez par mail un accusé de réception d'inscription.
7. Après validation par la commission concernée, vous recevrez une réponse (confirmation ou refus) d'inscription par mail au plus tard le **14 juin 2022**.

Merci de votre compréhension durant cette période particulière où nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos demandes.

Les équipes d'animation des périscolaires/mercredis de la Plaine du Rhin